



FRANCE

ÉDUCATION

Concours : un manque d'attractivité qui s'enracine

Malgré une hausse des inscriptions aux épreuves, de nombreux postes ne seront pas pourvus à la rentrée prochaine

La question n'est pas de savoir s'il manquera des enseignants recrutés sur concours à la rentrée prochaine, mais combien. Les chiffres des inscriptions à la session 2023 ne laissent, en effet, pas de place au doute : en dépit des deux semaines de délai supplémentaires accordées aux candidats pour se manifester, le nombre de dossiers déposés n'est que très légèrement plus élevé qu'en 2022, où plus de 4 000 postes (20 %) n'ont pu être pourvus à l'issue des épreuves.

Dans le premier degré, ils sont 9 % de plus qu'en 2022 mais toujours 38 % de moins qu'en 2021. Dans le second degré, c'est 4 % de plus, mais il manque toujours 18,5 % d'inscrits par rapport à 2021. Un léger regain des inscriptions ne présage pas forcément d'une amélioration des candidatures effectives : les présents le jour des épreuves sont, habituellement, deux à trois fois moins que les inscrits. Leur nombre sera d'autant plus scruté cette année que, selon les précisions du ministère de l'éducation nationale au *Monde*, 20 % des inscriptions ont eu lieu lors des deux semaines de prolongation.

La crise aiguë de 2022, consécu-

tive à la réforme exigeant un master 2 au lieu d'un master 1 pour passer les concours, n'était donc pas due à la seule année de mise en œuvre de la réforme et s'enracine dans la durée. « On voit depuis plusieurs années que la dégradation de l'attractivité du métier et des concours est une tendance lourde, et non un phénomène conjoncturel », estime le sociologue Pierre Périer, auteur d'un rapport sur le sujet, en 2016. Si la « première mastérisation » de 2011 a été à l'origine d'un effondrement des candidatures, l'érosion avait cependant commencé avant, dès 2004, et n'a jamais été rattrapée. Malgré la reprise des années 2013-2018, les candidats sont restés de 30 % à 40 % moins nombreux que dans les années 2000.

Un « coût d'entrée » élevé

Les concours du second degré ne font plus le plein depuis dix ans, et le problème touche désormais aussi ceux du premier degré dans certaines académies, notamment Créteil et Versailles.

Quantitativement, la situation n'est cependant pas inédite. Lors des années 1980-1990, par exemple, les concours peinent à attirer alors que la hausse vertigineuse du nombre d'élèves entraîne la multiplication par plus de deux du nombre de postes aux concours du second degré entre 1986 et 1993. Résultat, de 20 % à





30% des postes restent vacants pendant plusieurs années.

Mais les tensions actuelles ne résultent pas, comme alors, d'une importante augmentation des besoins et certains chiffres ont de quoi alarmer. Jamais, depuis la fin des années 1960, le nombre de présents au capes n'a été aussi bas qu'en 2022. Le taux de sélectivité des concours n'a presque jamais été aussi faible non plus : moins de deux candidats par poste dans plusieurs académies et disciplines. A Créteil et Versailles, il y avait même moins d'un candidat pour un poste de professeur des écoles.

Les ressorts de cette désaffectation pour les concours sont multiples. Les spécialistes évoquent la perte d'attractivité du métier, le manque de lisibilité des parcours de formation pour devenir enseignant et leur modification permanente depuis quinze ans, ou encore la concurrence des autres masters. Les exigences de diplômes continuellement rehaussées représentent désormais un « coût d'entrée » élevé dans une profession dont les conditions d'exercice sont difficiles, la mobilité géographique contrainte, et dont les niveaux de salaire ont chuté sur la même période.

Le ministère assure que la revalorisation de 2023 portera ses fruits, mais qu'il faudra du temps. La profession en doute, d'autant qu'elle ne concernera pas l'année de stage, qui n'intervient désormais qu'après six ans d'études et est rémunérée 1500 euros net. Pour l'heure, le ministre de l'éducation nationale et la jeunesse, Pap Ndiaye, a prévenu que « les conditions générales de la rentrée à venir » ne seraient pas différentes de la précédente. Autrement dit, il faudra, comme en 2022, recourir à davantage de contractuels, que l'éducation nationale n'a jamais formés comme ses titulaires.

Les manques au concours se sont toujours traduits par le

recrutement de non-titulaires, dont la part parmi les enseignants a été plus élevée qu'aujourd'hui jusque dans les années 1980. Mais la période récente présente, là encore, une particularité : depuis 2008, la forte augmentation du nombre de contractuels est concomitante – et c'est une première – à une baisse sensible du nombre d'enseignants titulaires dans le public.

Le discours politique a, lui aussi, changé par rapport aux périodes antérieures. Pap Ndiaye a bien annoncé l'organisation d'un concours exceptionnel sur trois ans afin de titulariser des contractuels, comme cela a été le cas plusieurs fois depuis les années 1980. Il ne concernera, cependant, que le premier degré, alors que le second en compte sept fois plus. Mais lors de son discours devant les recteurs en août, le président de la République, Emmanuel Macron, a déclaré qu'il était « parfois très intelligent de prendre des contractuels pour faire certaines missions » et que ce n'était « pas un tabou ». Une position qui nourrit la crainte, chez les enseignants, que cette crise durable ne débouche sur des transformations systémiques de la profession. ■

ÉLÉA POMMIERS

**JAMAIS, DEPUIS LA FIN
DES ANNÉES 1960,
LE NOMBRE DE PRÉSENTS
AU CAPES N'A ÉTÉ AUSSI
BAS QU'EN 2022**

